# LE PALAIS DE LA MEDITERRANEE ET SON CASINO: INAUGURATION ET EXPLOITATION DES JEUX 1929-1946

## **Allison BRUNO**

Extrait de mémoire de D.E.A d'Histoire Contemporaine. Sous la direction de M. Ralph Schor. Université de Nice. Le Palais de la Méditerranée a ouvert ses portes. Tout a concouru au succès éclatant d'un événement qui marquera dans les annales de la Côte d'Azur et dont la répercussion dans le monde entier sera des plus heureuses pour l'avenir de notre région. La formidable entreprise que représentait la réalisation du « plus somptueux casino du monde » a été couronnée d'un magnifique épanouissement.¹

L'idée d'un « Palais des Plaisirs » se développe à Nice dans le courant des années 1920, afin que la ville soit dotée d'un nouveau lieu de loisirs répondant au mieux aux attentes de la clientèle. Le 10 janvier 1929, le Palais de la Méditerranée ouvre ses portes et cette inauguration symbolise le résultat concret de ce projet soutenu et appuyé par de nombreuses forces économiques actives à Nice : de la Chambre de commerce en passant par de nombreux syndicats tels le syndicat d'initiative, la chambre syndicale des hôteliers, le syndicat des restaurateurs et des limonadiers ou bien encore celui des chauffeurs de taxis.

Ainsi, cette vision des chroniqueurs de *L'Eclaireur de Nice et du Sud-Est* paraît-elle tout à fait légitime lorsqu'elle présente le Palais comme un enjeu économique de taille pour Nice et sa région, et lorsqu'elle laisse entrevoir les espoirs que fondent ces professionnels du tourisme dans l'inauguration de l'établissement.

Edifié en une année par une équipe de 350 ouvriers, le Palais de la Méditerranée a été construit grâce au financement du milliardaire américain Franck Jay Gould. En créant un nouvel établissement au centre de la Promenade des Anglais et en bordure de la mer, ce dernier sait qu'il peut tirer rapidement avantage de cette spéculation immobilière.

Le Palais, symbole du style art-déco à Nice, se présente sous la forme d'un bâtiment monumental en béton armé, couvrant l'espace compris entre la Promenade des Anglais au Sud et la rue de France au Nord. Trente millions de francs ont été dépensés pour cette réalisation. Aussi, de très grandes actions de construction ont-elles pu être menées. Une ancienne carrière de pierres romaines, aux environs de Nîmes, a été remise en exploitation spécialement pour le chantier du Palais. Des colonnes de granit de quinze tonnes ont été, de ce fait, acheminées à Nice par bateau et chemin de fer.

Le Palais de la Méditerranée apparaît donc comme une entreprise de grande envergure. Et cette constatation semble d'autant plus probante en partant du principe que pour lancer de grandes entreprises, deux conditions essentielles sont à prendre en considération, à savoir les capitaux et les hommes.

Par son financement, la création du Palais est l'exemple même de la multiplication de nouveaux palaces et de l'essor de constructions en matière de divertissements que connaît la région au cours des Années Folles. Si les riches aristocrates de la Belle Epoque qui fréquentaient Nice et ses environs ont laissé la place à une bourgeoisie de riches négociants et banquiers venant en grande partie d'Amérique, cette modification de clientèle n'altère en rien l'intérêt que porte le capital à la Côte d'Azur. Et le Palais de la Méditerranée est l'exact reflet de cette situation. L'établissement a pu en effet voir le jour grâce au magnat de la finance et des chemins de fer, Franck Jay Gould; or, ce dernier n'en était pas à son premier investissement dans les Alpes-Maritimes. En 1927, il finança la construction de l'hôtel « Le Provençal » à Juan-les-Pins et au moment de l'inauguration du Palais de la Méditerranée, il était sur le point d'acheter le chalet du Mont Mounier à Beuil et de prendre le contrôle de l'Hôtel Majestic à Nice.

Par ailleurs, en plus du rôle essentiel que joue Franck Jay Gould dans la construction du Palais de la Méditerranée, l'établissement a également bénéficié de l'expérience de deux autres hommes reconnus dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du divertissement.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'Eclaireur de Nice et du Sud-Est du 11 janvier 1929.

Joseph Aletti, surnommé « le Napoléon de l'Hôtellerie » est le promoteur du projet et Edouard Baudoin « qui d'un lopin de terre aride et dénudé tira Juan-les-Pins et fit surgir toute une plage rivalisant avec les Aix, les Deauville, les Biarritz, les Evian et imposant...cette route de la Côte d'Azur en été »² est nommé directeur général du Palais de la Méditerranée.

Tout a donc été mis en œuvre pour que l'établissement soit d'une part le «plus somptueux casino du monde »<sup>3</sup> et d'autre part « une maison de la culture dans une maison de jeux »<sup>4</sup>. « Une maison de la culture dans une maison de jeux ». Telle est, en effet, l'expression caractérisant le mieux le Palais de la Méditerranée. Ce dernier, en plus des jeux, veut réunir de la manière la plus innovante possible, tout ce que le Casino Municipal et la Jetée-Promenade pouvaient offrir jusqu'alors comme représentations théâtrales, concerts et fêtes. Aussi, le théâtre et le casino deviennent-ils deux activités indissociables au sein du Palais. Cet état de fait est d'autant plus significatif que pour exploiter ses salles de jeux, le Palais de la Méditerranée doit faire une demande d'autorisation à la municipalité. Or, selon la loi de 1907, « l'autorisation des jeux n'étant accordée qu'en compensation de l'effort artistique que doit s'imposer l'établissement signataire », l'administration du Palais est dans l'obligation de fournir des prestations artistiques suffisantes pour justifier le privilège qui lui est accordé, à savoir l'exploitation des jeux. Un programme artistique détaillé est d'ailleurs soumis à l'approbation de l'administration municipale avant l'ouverture de la saison. Aussi, le Palais de la Méditerranée met-il un point d'honneur à organiser des manifestations artistiques de qualité.

Par conséquent, les activités artistiques et l'exploitation des jeux se complètent. L'inauguration de l'établissement, le 10 janvier 1929, a lieu sans l'exploitation des jeux. Le public ne peut apprécier le Palais à sa juste valeur car s'il peut découvrir le théâtre, il n'a pas la possibilité de profiter des salles de jeux, la demande d'autorisation des jeux n'ayant pas encore été acceptée. Il faut attendre le 26 janvier 1929 pour que le Palais de la Méditerranée effectue sa « véritable » ouverture. Les attractions offertes à la clientèle sont alors complètes. Le théâtre, le restaurant et ses différents orchestres et enfin les salles de boule et de baccara sont véritablement implantés et ce jusqu'en 1942, date à laquelle l'établissement doit cesser son activité suite à la Deuxième Guerre mondiale.

### • Premier semestre 1928 : une polémique autour de l'autorisation des jeux

Si le Palais de la Méditerranée semble, s'assurer d'un brillant avenir : un apport financier quasi-illimité et les meilleures compétences en matière d'animation et de tourisme, la direction ne pensait toutefois pas que l'autorisation effective d'exploitation des jeux serait si longue à obtenir et pourrait, de ce fait, compromettre la mise en activité du Palais.

Un climat bienveillant régnait pourtant autour de cette ouverture soutenue par le maire de Nice, Alexandre Mari : « Je vous déclare que je suis personnellement très partisan de l'ouverture du Casino de la Méditerranée. Nul plus que le Maire de Nice ne souhaite que des manifestations artistiques de tout premier ordre attirent à notre station mieux encore qu'aujourd'hui la clientèle de grand luxe. Aussi ai-je proposé à mes collègues de donner un avis favorable à la demande d'autorisation de jeux formulée par la Société. ... C'est le sentiment très net de tous les patriciens des jeux, le futur casino est appelé à une prospérité financière inouïe situé au cœur de la Promenade des Anglais, en face de notre admirable Baie des Anges, il y bénéficiera d'un emplacement idéal, unique au monde. La direction attirera

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Riviera-Spectacles du 19 octobre 1928.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'Eclaireur de Nice et du Sud-Est du 11 janvier 1929.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Expression employée par Gabriel Monet, directeur du centre dramatique de Nice, pour définir le Palais de la Méditerranée.

non seulement, comme nous le souhaitons ardemment, la clientèle du dehors mais encore une grande partie de la clientèle élégante des établissements locaux. »<sup>5</sup>

Comme le montre cet entretien d'Alexandre Mari avec un journaliste, le Palais de la Méditerranée représente un intérêt majeur sur le plan touristique et par conséquent économique pour la ville de Nice. Convaincu de la réussite de l'établissement et des bienfaits qu'il peut apporter à la région, le conseil municipal, en 1928, donne, de ce fait, un avis favorable à la requête d'autorisation des jeux émise par l'administration de ce dernier.

Chaque année, tout établissement qui souhaite exploiter les jeux doit, en effet, faire une demande d'autorisation. La municipalité délibère afin d'émettre un avis sur cette demande qui est ensuite transmise au ministre de l'Intérieur, ce dernier autorisant alors par arrêté l'établissement à exploiter les jeux. Et c'est le préfet des Alpes-Maritimes qui informe par la suite de la décision prise. Aussi, le Palais de la Méditerranée doit-il fournir au conseil municipal certains documents permettant de faciliter sa décision. Il remet une copie du bail, un bilan des comptes, un certificat constatant que le casino s'est acquitté de la totalité des impôts, taxes et des redevances envers la commune et une déclaration du directeur stipulant que le casino peut supporter les frais afférents à la surveillance des jeux. Par ces formalités, la mairie peut ainsi se rendre compte de la régularité mais surtout de la solidité financière du casino et statuer.

Ayant obtenu cet avis favorable dès 1928, la direction prévoit donc l'inauguration de l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 1929. Tous les paramètres semblent requis pour que l'ouverture se fasse en temps et en heure ; or une véritable polémique se crée autour du Casino de la Méditerranée suscitant des démarches administratives plus importantes et beaucoup plus longues que de rigueur.

Si la mairie de Nice est favorable à l'autorisation d'exploitation des jeux au Palais de la Méditerranée, un désaccord oppose pourtant Edouard Baudoin à la municipalité concernant l'élaboration du cahier des charges qui règle les rapports entre l'administration municipale et l'établissement en stipulant un certain nombre d'obligations auxquelles doit se plier le Palais de la Méditerranée.

Or, Edouard Baudoin considère que les charges imposées sont trop lourdes pour un casino qui ouvre ses portes pour la première fois. Pour lui, le conseil municipal ne tient pas compte de l'effort financier réalisé par le Palais de la Méditerranée pour doter la ville d'un nouvel établissement de luxe, ainsi que des charges que l'établissement s'est imposé volontairement (publicité, organisation de manifestations artistiques et de réunions mondaines) afin d'attirer la clientèle.

Alexandre Mari quant à lui, pense que si le Palais de la Méditerranée estime pouvoir prospérer en faisant une recette de 50 millions de francs, cet établissement peut donc concéder deux millions à la Mairie sans pour autant mettre en péril son équilibre financier. Par ailleurs, le conseil municipal, en faisant accorder l'exploitation des jeux au Palais, permet à ce dernier de faire fructifier ses capitaux et lui assure, ainsi, la réalisation de futurs bénéfices. Aussi, le versement de cette somme paraît-il encore plus justifié. C'est pourquoi, la mairie de Nice demande au Palais de la Méditerranée une charge supplémentaire par rapport aux autres casinos de la ville, s'élevant à 1500000 francs.

A cette situation conflictuelle entre Edouard Baudoin et la ville de Nice, s'ajoutent également les protestations du Casino Municipal. Ces réclamations, formulées par M. Mangiapan, gérant de la société propriétaire du Casino Municipal, sont fondées sur une prétendue violation par la ville de l'article 7 du traité de concession de 1879.

En 1879, l'ingénieur Luzard avait obtenu une concession de terrains pour 99 ans, afin de recouvrir à sa charge le Paillon, qui bordait la place Masséna. Ainsi, fut crée le Casino

-

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Entretien sans date du maire de Nice, Alexandre Mari avec un journaliste. L'organe de presse n'étant pas mentionné dans les archives.

Municipal au centre de cette place. Aussi, la société du Casino Municipal considère-t-elle que l'article 7 de cette concession interdit à la ville d'accorder toute autorisation similaire à celle qui a été accordée à ce casino. La demande du Palais de la Méditerranée à laquelle la municipalité est favorable va donc à l'encontre de ce principe. Toutefois, on peut considérer que le Casino Municipal utilise cette violation de l'article 7 comme un prétexte pour manifester ses craintes et son mécontentement face à la concurrence que le Palais de la Méditerranée, en tant que nouveau casino, peut désormais exercer.

Par son ouverture, le Palais devient, en effet, un rival pour le Casino Municipal qui pouvait se prévaloir jusqu'à présent d'être un des premiers casinos de Nice. Or, ce nouvel établissement possède un potentiel économique de toute importance pour la municipalité et c'est pourquoi, cette dernière passe outre les réclamations du Casino Municipal et maintient son avis favorable.

Le 11 mai 1928 : un accord est enfin conclu entre la ville de Nice et l'administration du Palais de la Méditerranée : Par ailleurs, c'est également ce poids économique qui pousse la municipalité de Nice et Edouard Baudoin à trouver une solution au désaccord qui les oppose depuis le début de l'année 1928. C'est ainsi que le 11 mai 1928, un cahier des charges est établi et accepté par les deux parties, réglant de ce fait le contentieux.

Alexandre Mari s'exprime ainsi : « ...Le Palais de la Méditerranée consentirait à la ville de Nice des avantages identiques à ceux qui à l'heure actuelle sont donnés par le Casino Municipal (10% sur les recettes des jeux, 500000 francs de contributions aux fêtes de la ville par plafonds successifs à partir de 25 millions de recettes »<sup>6</sup>

En outre, un pourcentage de 10% supplémentaire peut être versé par le Palais si la même clause est imposée au Casino Municipal lorsque le produit des jeux atteint les 33 millions de francs. L'établissement donne également un supplément de150000 francs pour la saison 1929-1930. Edouard Baudoin s'engage, par ailleurs, à défendre devant la Société du Palais de la Méditerranée un projet de prise en charge de l'Opéra municipal sans subvention à partir de la saison 1929-1930.

Ce cahier des charges élaboré le 11 mai 1928 a donc une double importance. Par cet accord, le Palais de la Méditerranée et la ville de Nice trouvent, d'une part, des intérêts propres. Le Palais ne souffre, en effet, d'aucun désavantage par rapport aux autres casinos de Nice tandis que la municipalité touche un supplément de 150000 francs et si le projet de l'Opéra est accepté, la ville économise une dépense de 160000 francs, somme qui en 1928 est accordée à la direction de l'Opéra.

Et d'autre part, ce cahier révèle bien que le Palais de la Méditerranée est un atout économique et culturel stratégique pour la ville de Nice.

Article 3- Un prélèvement de dix pour cent sera opéré au profit de la ville sur le produit brut de tous les jeux du Casino et des Cercles, déduction faite de l'ancien impôt d'Etat de 12%.

Article 4-...Lorsque le produit brut des jeux atteindra la somme de trente trois millions de francs et au-delà...la ville prélèvera sur ces recettes...un pourcentage supplémentaire de dix pour cent sous déduction de la taxe de l'Etat.

Cette allocation représente la part contributive imposée au Casino de la Méditerranée dans les dépenses somptuaires et festivals (Comité des fêtes, Opéra municipal, Musique municipale, courses, publicité).

Article 9-Le personnel devra être français et de préférence à mérite égal, être recruté, à concurrence d'au moins 70% parmi les habitants de Nice, c'est-à-dire parmi ceux inscrits sur les listes électorales de la commune depuis au moins deux ans.

-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal. Séance extraordinaire du 11 mai 1928.

Il devra, autant que possible, bénéficier des avantages suivants :

1-être fixé, un mois avant la clôture de la saison sur son réengagement ;

2-les Niçois, autant que possible, commenceront et termineront la saison.<sup>7</sup>

Ces articles sont, en effet, des indicateurs précis de la contribution du Palais de la Méditerranée aux intérêts de la ville. Le prélèvement sur le produit brut des jeux exploités au Palais s'inscrit au budget municipal et contribue à l'embellissement de Nice. L'emploi du personnel privilégie, par ailleurs, les éléments locaux.

En outre, il est stipulé dans ce cahier des charges que le Palais de la Méditerranée doit organiser une programmation artistique de haut rang au sein de son théâtre. Par ces manifestations, l'établissement contribue ainsi à l'animation et au succès de la saison niçoise, ce qui permet à la ville de Nice de faire face à la concurrence des autres stations balnéaires comme Biarritz, Deauville, Juan-les-Pins ou bien encore celles de la côte italienne.<sup>8</sup>

Le 11 mai 1928, les difficultés entre la municipalité et le Palais de la Méditerranée étant surmontées, l'établissement semble, par conséquent, être en mesure d'ouvrir ses portes à la date prévue, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 1929.

### • Deuxième semestre 1928 : nouveau maire, nouvelle jurisprudence

Les travaux ayant pris du retard, l'inauguration est repoussée au 10 janvier. Toutefois, lors de l'ouverture du Palais, ce 10 janvier 1929, la direction est dans l'incapacité de présenter ses salles de jeux à la clientèle.

Cette situation s'explique par deux événements imprévus : l'élection d'un nouveau Conseil municipal qui pousse Edouard Baudoin à réitérer sa demande d'exploitation des jeux et surtout la mise en application d'une nouvelle réglementation sur les casinos qui occasionne un report d'activité des jeux au Palais.

Le 17 décembre 1928, Jean Médecin remplace Alexandre Mari à la mairie de Nice. Le jour même, Edouard Baudoin envoie une lettre à Jean Médecin afin que ce dernier émette un vœu en faveur de l'autorisation des jeux avant le 1<sup>er</sup> janvier 1929. Ce courrier met donc en avant la volonté d'Edouard Baudoin de faire voter une motion par le nouveau conseil municipal.

Sachant qu'au cours des séances du conseil municipal du 11 mai et du 10 juillet 1928, un avis favorable avait été accordé au Palais de la Méditerranée, la nouvelle assemblée adopte la même motion et rappelle au ministre de l'Intérieur la demande d'autorisation de jeux formulée par le Palais de la Méditerranée.

Cette décision montre que même si le conseil municipal n'est plus le même, les positions concernant le Palais de la Méditerranée restent inchangées. Dans la nouvelle motion adressée au ministre de l'Intérieur, Jean Médecin met encore plus avant que n'avait pu le faire Alexandre Mari l'intérêt économique que représente l'ouverture de ce nouvel établissement, aussi bien pour le commerce local que le tourisme en général.

Par ailleurs, la demande d'Edouard Baudoin le jour même de l'élection de Jean Médecin et l'insistance du maire auprès du ministère de l'Intérieur, révèlent les inquiétudes ressenties en ce qui concerne d'éventuels retards administratifs pouvant déboucher sur un report d'ouverture du Palais de la Méditerranée.

Or, les craintes se révèlent fondées, l'autorisation des jeux n'est en effet que tardivement acceptée suite à une nouvelle réglementation concernant les casinos.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Extrait du Cahier des Charges du Palais de la Méditerranée pour la saison 1928-1929.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Les articles des différents cahiers des charges qui sont établis entre 1928 et 1942 sont pour la plupart identiques. Toutefois, quelques modifications sont opérées au cours de ces années, au niveau du pourcentage prélevé sur les produits des jeux, ou bien encore du nombre d'employés niçois à engager.

Dans les années 1920, sans autre formalité qu'un avis favorable du conseil municipal, l'autorisation des jeux à Nice était accordée à la majorité des requêtes faites par les casinos. En 1928-1929, le ministre de l'Intérieur s'est trouvé en présence d'une vingtaine de demandes émanant d'établissements nouveaux dans diverses villes d'eau. Aussi, une nouvelle réglementation a-t-elle été établie. Dorénavant, le ministre de l'Intérieur ne statue plus que sur l'avis d'une commission spéciale présidée par le directeur de la Sûreté Générale. Cette procédure retarde les démarches administratives et c'est ainsi que le Palais de la Méditerranée en subit les conséquences.

Le 10 janvier 1929, le Palais de la Méditerranée inaugure son théâtre mais il n'a toujours pas l'autorisation des jeux. Le 16 janvier 1929, la Commission de Sûreté émet un avis favorable cependant aucune action concrète n'est engagée. Jean Médecin doit alors partir pour Paris afin d'exposer au ministre de l'Intérieur le grave préjudice que le retard dans l'autorisation des jeux cause à Nice. Et ce n'est que le 23 janvier 1929 que cette autorisation est enfin accordée au Palais de la Méditerranée après un an de procédures administratives.

A compter de cette date et jusqu'au 31 mai 1929, de 13h à 2h du matin, le Palais de la Méditerranée peut donc ouvrir au public des locaux spéciaux afin d'y pratiquer la boule, le baccara à deux tableaux, le baccara chemin de fer, l'écarté, le whist, le bridge et le piquet. Ainsi, le 26 janvier 1929 a lieu la « seconde ouverture » du Palais de la Méditerranée.

### • Un Palais de la Méditerranée à la hauteur de toutes les espérances

L'établissement n'aurait donc pu être viable sans l'exploitation des jeux et Nice n'aurait pu espérer de nouvelles possibilités économiques et touristiques sans cette activité. C'est pourquoi, les deux parties se sont unies et ont mis tout en œuvre pour faire face aux difficultés administratives que cette demande d'autorisation a pu susciter et pour que l'inauguration du 26 janvier 1929 soit remarquable. La venue de Jean Médecin à Paris pour mettre en avant auprès du ministre de l'Intérieur, l'intérêt économique que représente l'ouverture du Palais à Nice est d'ailleurs un des exemples les plus significatifs de cet état d'esprit.

L'inauguration des salles de boule et de baccara a constitué, hier, la véritable ouverture du Palais de la Méditerranée. Tout a été, en effet, minutieusement préparé pour que cette inauguration soit encore plus triomphale que l'ouverture du théâtre, le 10 janvier 1929.

Un déjeuner de 800 couverts est organisé. Au cœur de l'assistance, un orchestre de 50 musiciens exécute l'ouverture de *La Walkyrie* de Wagner et les chœurs italiens se distinguent par leur interprétation des chœurs de chasseurs de *Lucie de Lammermoor* et des chœurs de soldats du *Trouvère*. Mme Guglielmetti interprète également *La Flûte Enchantée* de Mozart. Enfin, le corps de ballet italien danse *Les Heures* de Ponchielli. A la fin du concert, les invités purent enfin se rendre au premier étage et découvrir la salle de boule et surtout la salle de baccara et ses vingt tables de jeux.

Le soir, un dîner fut servi dans la salle de restaurant. Le jazz-band Tango Bianco et l'orchestre Peyton jouèrent les airs les plus en vogue tandis que les Plaza Tiller Girls intervenaient dans plusieurs intermèdes.

Toutes ces attractions ont donc permis de faire oublier le retard d'ouverture des salles de jeux du Palais de la Méditerranée. Cette inauguration fut à la hauteur, si ce n'est plus encore que celle du 10 janvier 1929 car elle possédait un intérêt majeur très attendu par rapport au 10 janvier : ses salles de jeux. En plus des manifestations artistiques de qualité proposées au public, les salles de boule et de baccara offrent désormais de nouveaux plaisirs à la clientèle.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Le Petit Niçois du 27 janvier 1929.

« Ce fut une soirée triomphale, qui laissera un impérissable souvenir dans la mémoire de tous les assistants. Il faut avoir contemplé la foule élégante qui emplissait le hall majestueux, le théâtre, la salle de restaurant et les différents salons pour se rendre compte de l'ampleur que prend une telle fête, dans un cadre aussi prestigieux. [...] Dès 9 heures, une file interminable d'autos se pressait devant la porte amenant tout ce que Nice et la Côte d'Azur comptent de personnalités et d'élégances. »<sup>10</sup>

Cet article se fait ainsi l'écho de l'ambiance et du prestige qui ont régné lors de cette soirée d'inauguration. De manière générale, les chroniqueurs de l'époque font autant d'éloges pour cet événement que pour l'inauguration du 10 janvier 1929 et rendent compte de la présence dans l'assistance de nombreux aristocrates, comtes et comtesses, marquis, ducs et barons et de notables de la ville tels les députés Barety et Ricolfi et notent par ailleurs la venue de Francis Scott Fitzgerald qui déserta Juan-les-Pins pour l'occasion.

La ville de Nice pressentait donc bien un véritable succès pour le Palais de la Méditerranée. Les recettes obtenues par le Palais dès sa première saison d'exploitation ont véritablement été à la hauteur des espérances.

	1928-1929	1929-1930	1930-1931	1931-1932
Palais de la	11 023 150 frs	21 772 979 frs	21 069 533 frs	11 174 688 frs
Méditerranée				
Casino	21 122 234 frs	10 975 580 frs	10 517 117 frs	8 593 013 frs
Municipal				
Casino Jetée-	17 392 989 frs	14 028 285 frs	14 203 076 frs	11 838 006 frs
Promenade				

Comme en témoigne cet état récapitulatif des produits de jeux réalisés par les principaux casinos de Nice entre 1928 et 1932, la réussite du Palais de la Méditerranée est contestable. N'ayant pu bénéficier d'une date d'ouverture similaire à celle du Casino Municipal et du Casino de la Jetée-Promenade, la première recette de cet établissement ne peut être qu'inférieure aux deux autres casinos.

Toutefois, on note que dès 1929, les chiffres augmentent et surpassent ceux du Casino Municipal et de la Jetée-Promenade. Et même si le Palais est touché par la crise économique qui sévit dans les années 1930, ses recettes restent cependant parmi les meilleures qui ont été enregistrées en 1931-1932.

De manière générale, le casino du Palais de la Méditerranée connaît une exploitation régulière jusqu'en 1933, date à laquelle un incendie ravage l'établissement. A la veille de l'inauguration de la saison 1933-1934, la salle de restaurant et sa scène d'attractions ainsi qu'une partie du casino sont inutilisables. Aussi, l'administration est-elle obligée d'annoncer une fermeture de plus d'une année et faire face à de nombreuses difficultés matérielles, le montant des dégâts s'élevant à plus de deux millions de francs.

Les dirigeants parviennent toutefois à surmonter cet événement imprévu tout en apportant certaines innovations au fonctionnement du Palais. La salle de restaurant est, en effet, aménagée en salle de jeux baptisée « Les Salons de la Mer ». Derrière ces salons, l'atrium est transformé en restaurant-dancing et salon de thé avec piste de danse. Enfin, le Palais de la Méditerranée organise sa première saison d'été qui est lancée en juin 1934.

Cependant cette fermeture combinée au ralentissement de son activité durant la crise économique, qui touche la Côte d'Azur dans les années 1930, met le Palais de la Méditerranée en péril. Le capital de la société d'exploitation est pratiquement absorbé et cette situation pousse les administrateurs à s'interroger sur la viabilité et la rentabilité de l'établissement.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Le Petit Niçois du 27 janvier 1929.

Après de nombreuses restrictions budgétaires, ce dernier réalise à nouveau des bénéfices et retrouve une situation normale à partir de 1939 tandis que la Deuxième Guerre mondiale éclate.

Le conflit entraîne des bouleversements qui perturbent l'exploitation du Palais de la Méditerranée, celui-ci vivotant entre refus et autorisation d'exploitation des jeux jusqu'à sa fermeture en 1944, suit alors une période de réquisition de 1944 à 1946, date à laquelle le Palais est à nouveau en activité.

La saison 1929-1930 a donc été marquée à Nice par l'inauguration du Palais de la Méditerranée, nouvel établissement de loisirs conçu et dirigé comme une véritable « Maison des Plaisirs » par Franck Jay Gould, Joseph Aletti et Edouard Baudoin.

Les ouvertures consécutives du théâtre puis des salles de jeux, le 10 et 26 janvier 1929, donnent ainsi un premier aperçu des fastes et de l'élégance des soirées organisées au Palais tout au long de son exploitation.

« Si la composition du menu était un chef d'œuvre d'art culinaire et l'organisation du service un modèle du genre, le programme artistique de la soirée fut un enchantement...On retrouvait avec plaisir au programme les exhibitions des souples et jolies « sisters » Karolewna...de Cyril et Virgina d'Afh qu'on ne se lasser point d'admirer et des Plaza Tiller Girls...d'où s'évade, comme une tendre fleur de printemps, l'exquise Mabel Helliwell. Et le dancing s'ouvrit dans l'enthousiasme : le Peyton Jazz...et l'orchestre de Tango Bianco...en étaient les animateurs : ils ne contribuèrent pas peu au succès. [...] Signalons encore [le succès] qu'obtint M. Edouard Baudoin avec le cadeau inédit qu'il avait imaginé pour la joie de la femme : 500 orchidées arrivées le jour même de Hollande et distribuées dans la salle. [...] Il était déjà tard dans la nuit, c'est-à-dire tôt dans le matin...que la fête continuait ».<sup>11</sup>

Comme en rend compte cet article, les administrateurs n'ont eu de cesse, dès le 10 janvier 1929, d'élaborer une programmation artistique élargie et la plus adaptée aux goûts de l'époque. Et si les manifestations culturelles et les jeux ont tenu une place essentielle au Palais de la Méditerranée, la vie mondaine c'est-à-dire les soirées et galas, fut tout aussi importante pour la direction de l'établissement.

Aux deux soirées inaugurales étaient déjà présents de nombreux aristocrates, la haute notabilité niçoise ainsi que de grandes figures des lettres et des arts mais la liste des personnalités de renom conviée au Palais ne s'est pas arrêtée là.

On peut citer la présence, en 1930, de Madame Frédéric Mistral et du Comité du Félibrige lors des fêtes du centenaire de Mistral; la venue en janvier 1931 du duc de Connaught, frère du roi d'Angleterre, afin de sceller l'amitié franco-anglaise. Pour cette occasion, le Palais de la Méditerranée fit, d'ailleurs, installer une voie royale. En avril 1931, l'établissement accueillit également le Président de la République, Gaston Doumergue et en avril 1935, l'ambassadeur de Grande-Bretagne, George Clerk qui assista aux fêtes franco-britanniques de l'Entente Cordiale.

Ces différents galas ont donc contribué à l'épanouissement des réunions mondaines du Palais de la Méditerranée et ont permis de considérer l'établissement comme le « salon de Nice »<sup>12</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> L'Eclaireur de Nice et du Sud-Est du 11 janvier 1929.

Expression de Joseph Saqui dans son ouvrage Les théâtres de Nice 1766-1943. Soixante ans de souvenirs1880-1940.